

Image not found or type unknown



Possible de refuser de l'argent ??? lol

Par **fidji067**, le **15/11/2008** à **10:42**

bonjourrrnj ai une question un peu bizarre a vous soumettre!rnest il possible de refuser de l'argent, en l'occurrence des dividendes retour (constitution d'une sci,) pour ne pas perdre le bénéfice d'une allocation??rncomme qd on refuse un héritage, pour ne pas payer les frais ?rnje ne sais pas si ce cas est fréquent ? ca ne doit pas être possible...rnmerci si vous avez la réponse
bonne journée